



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 075 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 20 novembre 2017

Président

M. James Maloney

Comité permanent des ressources naturelles

Le lundi 20 novembre 2017

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. James Maloney (Etoibicoke—Lakeshore, Lib.)): La séance est ouverte.

Messieurs, merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Monsieur Downing, c'est la deuxième fois que nous tentons de vous parler. Nous sommes ravis que vous ayez pu revenir et que tout fonctionne cette fois-ci. Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur Lebel, je vous remercie d'être avec nous. Il est bon de vous revoir dans votre nouveau rôle. Vous êtes un ancien député du Lac-Saint-Jean. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à M. Hébert, notre nouveau député de cette circonscription. Il vient d'être élu, et c'est sa première séance de comité.

Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue.

Monsieur Lebel, vous n'avez pas besoin d'écouter ce qui suit. Vous pouvez fermer votre écouteur puisque je vais expliquer le fonctionnement du Comité.

Monsieur Downing, chaque témoin a un maximum de 10 minutes pour présenter un exposé. Vous pouvez vous exprimer dans l'une ou l'autre des langues officielles, ou dans les deux. C'est vous qui décidez. Après les deux présentations, je vais laisser les députés à la table poser des questions.

Monsieur Lebel, nous allons commencer par vous puisque vous connaissez bien la procédure.

L'hon. Denis Lebel (président-directeur général, Conseil de l'industrie forestière du Québec): Je vous remercie infiniment de l'invitation. Je vais prononcer mon exposé en français, car je crois que ce sera beaucoup plus simple pour les interprètes. Je suis vraiment heureux et fier d'être ici.

[Français]

J'aimerais adresser mes félicitations au nouveau député de la circonscription de Lac-Saint-Jean, M. Hébert, qui est présent avec vous aujourd'hui, comme je viens de vous l'entendre dire, monsieur le président.

C'est bien sûr à titre de président du Conseil de l'industrie forestière du Québec que je répons à votre invitation à parler aujourd'hui de l'aspect économique, entre autres, du secteur forestier canadien. Il est question de l'incidence de l'approvisionnement secondaire dans le secteur forestier, mais il est impossible de parler d'approvisionnement secondaire ou de traitement secondaire de la forêt sans d'abord parler de sa fonction primaire. Avant d'en arriver à la deuxième et à la troisième transformation des produits du bois, il faut s'assurer d'être capable de faire la première récolte. Je veux vous dire quelques mots sur le défi que cela représente.

Aujourd'hui, il s'agit d'un grand défi un peu partout au Canada. Comme vous le savez, l'industrie forestière revêt une importance asymétrique dans les différentes régions du pays. M. Hébert sait très bien que près de 75 à 80 % de l'économie d'une circonscription comme celle de Lac-Saint-Jean dépend de l'industrie forestière. C'est le cas pour plusieurs autres régions du Québec. La prévisibilité de l'approvisionnement en fibre est donc importante, et cela relève des provinces.

En 2012, la province de Québec a changé ses méthodes d'attribution des contrats forestiers. Une partie du bois est désormais mise aux enchères. C'est un aspect très important. À l'époque, cela a été fait pour répondre à la demande des Américains, entre autres. Le marché au Québec est extrêmement dépendant du marché américain.

Nous savons que 56 % du bois canadien exporté vers les États-Unis provient de la Colombie-Britannique et environ 20 % du Québec. Toutefois, 96 % des exportations du Québec vont aux États-Unis, alors que la Colombie-Britannique a un important marché d'exportation du bois vers l'Asie. Il est donc extrêmement important pour la province de Québec de se rappeler l'importance de la transformation du bois et de garder les marchés ouverts avec les Américains.

Un des problèmes majeurs auxquels nous devons faire face en ce qui concerne l'approvisionnement en bois, c'est la main-d'œuvre nécessaire pour couper ce bois. De la coupe de l'arbre jusqu'à la sortie du bois de l'usine, il faut de la main-d'œuvre. Il s'agit d'un sujet très important présentement. Je sais que vous êtes pleinement conscientes et conscients qu'il y a actuellement un besoin de main-d'œuvre un peu partout au Canada. Les régions du Québec ne font pas exception. Au Québec, nous disons souvent que nous allons manquer de main-d'œuvre pour transformer le bois avant de manquer de bois. Cet aspect est donc extrêmement important pour nous.

Je répète des choses que vous savez, mais les Américains, qui comptent près de 1,3 million de mises en chantier par année, ont besoin d'importer au moins 30 % de leur bois de consommation pour répondre à leurs besoins. Pourquoi est-il si difficile de leur faire comprendre qu'ils devraient privilégier le bois de leur voisin le Canada, leur meilleur partenaire économique, plutôt que le bois d'autres pays? Nous savons que cela crée présentement une très importante hausse des prix pour les consommateurs américains. Le nombre de mises en chantier continue à progresser, mais cela accroît le risque de voir augmenter les coûts de construction d'une maison.

Lorsque nous avons signé cette entente en 2006, la part de marché du Canada avait été établie à un maximum de 34 %. D'un point de vue historique, nous savons que la part de marché du Canada en vue de fournir du bois pour répondre aux besoins des Américains n'a jamais été de plus de 32 % annuellement. Là, nous parlons d'une négociation à 28 %. Selon les chiffres que nous avons en économétrie au Québec, la baisse du taux à 28 % engendrera la fermeture d'une douzaine d'usines dans l'Est du Canada, dont plusieurs usines du Québec. Il est donc extrêmement important pour nous de suivre ce dossier de très près.

Je vais parler de la forêt elle-même. Du point de vue environnemental, la forêt est vue comme une grande solution d'avenir. C'est l'une des raisons importantes pour lesquelles j'ai décidé de faire une mutation à l'industrie forestière.

Je salue l'initiative de la Californie et de la Colombie-Britannique, qui reconnaissent l'industrie forestière comme une composante importante de leurs plans de lutte contre les changements climatiques. Elles ont intégré la forêt dans leurs plans en établissant jusqu'à 30 % la contribution de la forêt à l'atteinte de leurs cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Il est extrêmement important de voir la forêt comme un puits de carbone. Il faut pouvoir régénérer nos forêts pour aller beaucoup plus loin.

Bien sûr, nous devons faire face aux éléments naturels que sont les feux de forêts et les invasions d'insectes, que ce soit le dendroctone du pin ponderosa ou la tordeuse des bourgeons de l'épinette, au Québec.

Nous nous devons aussi de continuer à reboiser et à replanter notre forêt pour stocker du carbone. Vous savez tous et toutes que les arbres d'une forêt qui parviennent à maturité deviennent des chablis et tombent par un grand vent ou sont détruits par des feux de forêt. Non seulement nous en perdons alors la valeur économique, mais ils deviennent aussi émetteurs de dioxyde de carbone. Du point de vue environnemental, cela est moins intéressant pour l'ensemble de la société. À l'inverse, une jeune forêt qui pousse procure plus de nourriture aux animaux, amène plus de vie et est plus porteuse d'avenir. Pour nous, il est extrêmement important de considérer les choses dans leur ensemble.

J'ouvre ici une petite parenthèse sur le fameux dossier du caribou forestier. À l'époque où j'étais ministre, j'ai travaillé en collaboration avec tous les partis de l'opposition, sans aucune personnalisation ou politisation du sujet. Nous en sommes venus à dire qu'il fallait faire plus de recherche scientifique sur le caribou forestier. Dans des parcs comme celui de Jasper ou celui de Banff, les populations de caribous forestiers diminuent, alors qu'elles augmentent dans des secteurs du Québec où il y a beaucoup d'exploitation forestière.

Selon l'industrie forestière du Québec, il faut en savoir encore plus sur le caribou forestier. Bien sûr, nous voulons protéger les écosystèmes et assurer la durabilité des forêts, et le gouvernement du Québec nous aide en ce sens, mais il est aussi important d'en savoir davantage sur le caribou forestier.

La vision du développement et de la protection de notre environnement face à l'utilisation de la forêt est extrêmement importante. On dit qu'il faut limiter les coûts et diminuer les émissions de CO₂. La réduction d'une tonne d'émissions de CO₂ dans le transport en commun coûtera de 400 \$ à 500 \$. Bien sûr, il est important qu'il y ait du transport en commun; je ne dis pas ici que ce n'est pas important. Tout ce que je dis, c'est que si on plante plus d'arbres et qu'on utilise davantage le bois dans la construction résidentielle, on stockera encore plus de carbone. Grâce aux

économies ainsi générées, on pourra payer une partie des frais liés au transport en commun partout au Canada.

L'avenir de l'industrie forestière et de la forêt elle-même doivent être des parties intégrantes de la stratégie environnementale du gouvernement fédéral.

Au cours des dernières années, dans ses négociations avec les Américains, le Québec a toujours maintenu une position à trois points. Premièrement, nous insistons sur la reconnaissance du nouveau régime forestier québécois, qui comprend des mises aux enchères, donc un prix du bois à la valeur du marché. Deuxièmement, nous cherchons à conserver les parts de marché historiques que nous détenons. Troisièmement, nous misons sur la reconnaissance des scieries frontalières, dont 50 % de l'approvisionnement en bois provient des États-Unis, principalement du Maine. Pour nous, ce sont des aspects sur lesquels nous devons continuer à faire porter nos efforts.

Il faut aussi voir la forêt comme une source d'énergie pour l'avenir. Dans plusieurs régions du Québec et du Canada, le dossier avance. Plusieurs projets de biomasse forestière sont réalisés ou en cours de réalisation, ce qui offre de belles possibilités à l'industrie forestière.

Évidemment, on en vient toujours à comparer le coût des nouvelles sources d'énergie au coût des autres sources d'énergie. Au Québec, l'élément de comparaison est l'hydroélectricité. Compte tenu du coût moindre de l'hydroélectricité, certains projets de nouvelles énergies peuvent parfois être moins rentables, mais j'aime mieux considérer ces projets comme étant porteurs d'avenir.

C'est la même chose en ce qui a trait aux biocarburants. Au Québec, plusieurs projets d'énergie créée à partir de la résine ou de la fibre forestière sont en voie d'être réalisés dans la Côte-Nord, en Mauricie et ailleurs dans la province. On pourra bientôt produire du biocarburant à partir de la fibre forestière, ce qui est clairement porteur d'avenir.

Comme mon temps de parole est presque écoulé, je vais conclure en soulignant qu'on devrait reconnaître l'énorme potentiel que présentent l'industrie forestière et la forêt partout au Canada sur le plan environnemental. La construction de maisons, de résidences et d'édifices à plusieurs étages deviendra importante pour l'avenir de l'industrie forestière du Québec et du reste du Canada.

Merci.

• (1545)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lebel.

Nous voyons bien que vous êtes un habitué puisque vous avez pris beaucoup moins que le temps alloué, et nous vous en remercions.

Monsieur Downing, la parole est à vous.

M. William Downing (président, Structurlam Products LP): Merci.

Bonjour tout le monde. Je m'appelle Bill Downing, et je suis le président de Structurlam Products, une entreprise située à Penticton, en Colombie-Britannique.

Je vais parler plus précisément de valeur ajoutée et d'un produit particulier à valeur ajoutée, à savoir les éléments de construction en bois massif, car c'est la spécialité de mon entreprise. Permettez-moi d'abord de retracer brièvement l'histoire de Structurlam.

Nous fabriquons deux produits en bois lamellé: des poutres en lamellé-collé et des panneaux lamellés-croisés, ou CLT. Notre principale activité consiste à utiliser ces éléments afin de préfabriquer des structures en bois massif, que nous appelons des trusses de bois massif. L'entreprise existe depuis 55 ans. Nous avons quelque 225 employés dans trois usines situées dans la partie sud de l'Okanagan. Au cours de ces 55 années, nous avons construit certaines des structures en bois massif les plus emblématiques au monde: le bâtiment en bois le plus haut au monde, à savoir la résidence universitaire Brock Commons de l'Université de la Colombie-Britannique; le plus grand toit en bois de l'Amérique du Nord, à savoir l'installation de loisir Rocky Ridge, à Calgary; et la structure en bois la plus complexe de l'Amérique du Nord, à savoir la façade du Musée des beaux-arts de l'Ontario, à Toronto. Il s'agit là de projets phares qui ont consolidé notre réputation de compter parmi les meilleurs joueurs au monde. Je suis fier de ces projets, mais ce n'est pas ce qui m'emballa le plus.

Ce qui m'enthousiasme, ce sont les bâtiments plus courants, dont le volume est plus intéressant. Je parle ici d'immeubles résidentiels multifamiliaux, d'immeubles de bureaux, et ainsi de suite. Nous avons des exemples. Nous en avons fabriqué deux à Portland, en Oregon: Carbon 12, un bâtiment de huit étages, ainsi que le bâtiment de la First Tech Federal Credit Union, qui est l'un des plus grands bâtiments en bois. J'ai cru bon de vous apporter une photo. J'ignore si vous pouvez la voir, mais voici une image de ce bâtiment en train d'être érigé. Vous pouvez avoir une idée de la taille et de l'ampleur de cette structure. C'est vraiment le genre de projet qui m'emballa. Je sais que ce ne sont pas des structures emblématiques, mais ces bâtiments sont très impressionnants et représentent un volume considérable.

Pourquoi construire avec du bois plutôt que du béton ou de l'acier? Les bâtiments en bois massif ont trois grands avantages. Ils peuvent être érigés très rapidement, ce qui entraîne des économies de temps substantielles. Ils ont un bilan de carbone neutre. Et enfin, ils utilisent des matériaux renouvelables qui proviennent directement du bois d'œuvre canadien, une ressource rentable et abondante.

Certains peuvent craindre que les bâtiments en bois pourrissent ou brûlent. Je peux vous dire que c'est possible s'ils ne sont pas conçus et construits correctement. En revanche, si nous concevons adéquatement les structures en bois massif, surtout en empêchant l'eau et les rayons ultraviolets de pénétrer le bois, elles peuvent durer des centaines d'années. Les panneaux lamellés-croisés ont une résistance au feu de deux ans, même lorsqu'ils sont totalement exposés.

La bonne nouvelle, c'est que nous avons compris comment concevoir et construire des bâtiments en bois massif de haute performance, et je pense que cela va changer notre façon de bâtir les structures en Amérique du Nord. D'ici 10 ans, j'imagine que le bois massif pourrait être utilisé abondamment pour des bâtiments qui comptent jusqu'à 30 étages. Je ne dis pas que le bois remplacera complètement le béton ou l'acier, mais plutôt qu'il sera sur un pied d'égalité avec ces matériaux, et qu'il sera envisagé dans pratiquement tous les projets de construction. Il faut employer le bon matériau pour la bonne utilisation.

Je pense que l'utilisation accrue du bois dans des bâtiments de plus en plus gros aura un effet très bénéfique sur la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, la majeure partie des matériaux canadiens sont actuellement exportés vers les États-Unis, surtout pour le marché des maisons unifamiliales. La situation va changer. À l'avenir, je peux facilement concevoir qu'une proportion grandissante de cette fibre sera transformée par des fabricants secondaires comme

Structurlam. Nous allons ensuite préfabriquer une structure dont la résistance et la qualité seront nettement supérieures à la construction sur chantier. Ces éléments de construction préfabriqués seront employés dans la construction en Amérique du Nord et à l'étranger. Plutôt que d'exporter le bois d'œuvre, je peux imaginer que nous exporterons des structures préfabriquées ici au Canada. C'est déjà le cas. Permettez-moi de vous donner un exemple.

Structurlam vient tout juste de remporter le plus gros chantier de construction en bois massif de l'Amérique du Nord — qui pourrait être le plus grand édifice de panneaux lamellés-croisés au monde —, à savoir la reconstruction du campus de Microsoft dans la Silicon Valley. Nous achetons la fibre de Canfor. La semaine dernière, je leur ai passé une commande de 4 millions de dollars, une commande énorme même pour une grande multinationale telle que Canfor. Le virage s'opère. N'oubliez pas que nos produits traversent la frontière en franchise de droits.

Qu'arrive-t-il lorsque la fibre est transformée en produits à valeur ajoutée au Canada au lieu d'être exportée aux États-Unis sous forme de bois de construction de dimensions courantes? Nous triplons littéralement sa valeur. Autrement dit, nous monnayons trois fois la valeur par pied-planche de notre ressource forestière canadienne. De plus, le procédé de fabrication et la main-d'œuvre canadienne proviennent souvent des collectivités rurales, comme dans le cas de Structurlam, où les emplois sont rares. Pour terminer, nous réduisons les émissions de gaz à effet de serre en remplaçant la construction en acier et en béton par du bois. C'est assez extraordinaire.

● (1550)

Je sais qu'il y a un projet de loi d'initiative parlementaire dont l'objectif est d'utiliser plus de bois dans les édifices financés par le gouvernement fédéral, et je vous encourage tous à l'appuyer. N'oubliez pas que l'acier et le béton sont bien ancrés dans la construction des grands bâtiments, et que tous les joueurs, des architectes aux ingénieurs en passant par les entrepreneurs généraux, sont très à l'aise avec le statu quo. À vrai dire, la plupart des ingénieurs de structures n'apprennent même pas à concevoir des bâtiments en bois massif, et nos charpentiers ne sont pas non plus formés dans l'érection de ce genre de structures.

Sans l'aide de mesures qui incitent à privilégier le bois, comme celle que nous envisageons, les choses évolueront très lentement, et le Canada manquera sa chance d'être un chef de file mondial dans la conception et la construction à partir de bois massif.

Merci.

Le président: Je vous remercie.

La première intervenante est Mme Ng.

Mme Mary Ng (Markham—Thornhill, Lib.): Je vous remercie infiniment tous les deux d'être venus et d'avoir pris la peine de préparer vos exposés.

Je vais commencer par le représentant de Structurlam.

D'autres témoins étaient essentiellement du même avis que vous sur l'occasion que représentent les produits à valeur ajoutée et le préfabriqué, ce qui permet ensuite de créer des emplois et des entreprises ici au Canada, dans le secteur de la fabrication de pointe. Voilà qui permet également d'accroître la chaîne d'approvisionnement.

Vous avez commencé à expliquer ce que nous pourrions faire pour inciter l'industrie à changer, pour accélérer les choses et pour aider l'industrie forestière de façon générale en prenant cette direction. Je vous invite à nous en parler un peu.

M. William Downing: Lorsque Structurlam a fait le saut et a décidé de bâtir une usine de fabrication qui allait produire ce nouveau produit du nom de CLT ou de panneau lamellé-croisé, il n'y avait aucun marché. La chance nous a souri à plusieurs égards.

Tout d'abord, au gouvernement fédéral, RNCan avait à l'époque financé un projet de démonstration. Nous avons alors pu construire trois bâtiments avec les premiers panneaux que nous avons fabriqués. C'était fort utile, et cela a permis à tous d'avoir un site de référence pour voir cette nouvelle technologie et ce nouveau système de construction.

Une autre chose s'est produite: vers 2010, la Colombie-Britannique venait d'introduire la Wood First Act, qui stipule qu'il faut envisager le bois si la province investit dans un immeuble. La loi n'oblige personne à utiliser ce matériau, mais il doit au moins être évalué. C'était une prise de conscience pour les architectes, les ingénieurs, les concepteurs et même les entrepreneurs généraux de la province, qui avaient intérêt à envisager ce matériau.

Je pense qu'il serait fort utile que la même chose se produise à l'extérieur de la Colombie-Britannique, et que le fédéral prenne une initiative semblable, comme je l'ai mentionné. Ce serait formidable.

Par la suite, nous devons aider les établissements d'enseignement à former les ingénieurs dans la construction de bois. Il faut offrir des cours sur le sujet puisque toute structure préfabriquée est désormais réalisée au moyen de la conception assistée par ordinateur, ou CAO. Il s'agit d'un modèle tridimensionnel. Nous construisons d'abord le bâtiment virtuellement, puis nous le bâtissons à l'aide de bois. Le personnel qui peut manier la CAO et faire des dessins dans cette interface est rare, de sorte que Structurlam doit aller recruter des talents en Europe. Je serais heureux d'embaucher des Canadiens plutôt que des Européens. Je ne parle pas très bien ni l'allemand ni le suisse-allemand, de sorte que ce genre de formation serait excellente.

En général, l'industrie du bois est simplement appuyée en tant que solution de rechange viable. Comme je l'ai mentionné dans mon rapport, nous devons aider ce secteur puisque les industries de l'acier et du béton sont des lobbyistes extrêmement efficaces. N'oubliez pas qu'elles ont des systèmes en place qui leur ont vraiment permis de réduire le coût des bâtiments. Pour notre part, nous ne faisons que débiter. Nous commençons tout juste à réduire ces coûts grâce au développement de nouveaux systèmes. De plus, nous sommes en train de convaincre l'industrie de reconnaître que si les bâtiments sont érigés beaucoup plus vite, ce sera un gain sur le calendrier.

Il s'agit ici de deux ou trois idées. Je pourrais continuer.

• (1555)

Mme Mary Ng: C'est excellent.

L'entreprise a remporté des prix et obtenu des certifications environnementales. Vous avez dit que le bois a un bilan de carbone neutre. Pouvez-vous nous en parler?

M. William Downing: Au fond, la construction en bois a généralement un bilan de carbone neutre ou positif. Nous avons effectué l'analyse du cycle de vie de notre matériau, et nous avons les bases scientifiques nécessaires pour affirmer qu'il est neutre en carbone. C'est l'organisation FPInnovations qui s'en occupe, une entreprise de recherche sur le bois au Canada. C'est elle qui fait cette analyse pour nous. Le bois est bel et bien neutre en carbone. Par la suite, nous veillons à ce que notre approvisionnement en fibre provienne de forêts certifiées. Il s'agit d'un bois certifié FSC ou SFI en tant que matériau durable. Nous n'achetons aucun bois qui ne l'est pas. D'ailleurs, nous achetons la totalité de nos produits auprès de

fabricants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qui sont tous certifiés.

Mme Mary Ng: J'ai une dernière question à propos des exportations. Il est intéressant de savoir que vous construisez le nouveau bâtiment de Microsoft, mais d'après vous, quelles seront à l'avenir nos occasions d'accéder à des marchés?

M. William Downing: Comme je l'ai dit, Structurlam est en affaires depuis 55 ans, une période au cours de laquelle nous avons exporté partout dans le monde. Deux marchés sont vraiment déterminants pour nous. Évidemment, le marché américain est immense, et la construction de bois massif gagne du terrain là-bas. L'autre marché est les pays riverains du Pacifique, y compris le Japon, la Chine, Taïwan et la Corée. Nous avons exporté pas mal de bâtiments là-bas. En tant que fabricant de la Colombie-Britannique, je considère donc que nos marchés sont l'Amérique du Nord et ces quatre pays du Pacifique.

Mme Mary Ng: Vous avez parlé des normes de sécurité. Il y a peut-être un manque ou un besoin de connaissances à cet égard, mais les gens associent le bois avec le feu. D'après votre expérience, que pouvons-nous faire pour aider les gens à comprendre les innovations de façon à surmonter cette conception?

M. William Downing: C'est une bonne question.

Il existe au Canada un organisme du nom de Conseil canadien du bois, dont l'initiative Branché sur le bois fait une grande partie de cet excellent travail. Des recherches sont réalisées par FPInnovations et diverses universités canadiennes sur les questions des incendies, de l'acoustique et de la durabilité. Le message est ensuite transmis aux rédacteurs de devis. N'oublions pas que rien ne bouge avant qu'un architecte demande qu'un immeuble soit bâti à partir de bois. Il faut adresser le message à ces personnes, ainsi qu'aux entrepreneurs généraux et aux ingénieurs.

J'ignore ce que vous pouvez faire pour soutenir ces programmes et les maintenir en place, car ils sont d'une importance capitale et ont eu de grandes répercussions.

Mme Mary Ng: Qu'en est-il des codes du bâtiment? D'autres témoins nous ont dit que les textes doivent être modifiés. D'après vous, que faut-il faire à ce chapitre pour faciliter les choses?

M. William Downing: C'est une autre excellente question. Je suis désolé d'être passé à côté du sujet, car je suis continuellement plongé dans les univers du Code du bâtiment.

Le système canadien permet d'opter pour une solution de rechange. Si un ingénieur croit qu'une structure va fonctionner et est prêt à l'approuver, je peux déroger du Code du bâtiment et construire des immeubles. À vrai dire, bon nombre de nos bâtiments en bois ne sont pas conformes au Code, mais ils ont été autorisés en tant que solution de rechange.

Vous parlez ici de modifier le grand Code national du bâtiment afin de pouvoir construire des structures de six étages en bois, ou même plus. Ces initiatives sont en cours. Les propositions seront soumises, présentées et évaluées. Dans un avenir pas si lointain, le Code du bâtiment pourrait inclure des constructions qui comptent jusqu'à 12 étages en bois, s'il y a assez d'appui.

• (1600)

Le président: Merci.

Madame Boucher, c'est à votre tour.

[Français]

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Lebel.

L'hon. Denis Lebel: Bonjour, madame.

Mme Sylvie Boucher: Je suis très contente d'être ici aujourd'hui et de vous revoir dans le cadre de vos nouvelles fonctions. Vous me manquez énormément.

L'hon. Denis Lebel: Vous me manquez aussi.

Mme Sylvie Boucher: Je suis aussi dans une circonscription où la foresterie est très importante. On parle beaucoup des produits forestiers secondaires. Comme vous avez travaillé à ces dossiers très longtemps, j'aimerais que vous nous disiez quelles difficultés et possibilités, actuelles et futures, vont se présenter au secteur des produits forestiers secondaires dans les provinces ainsi qu'à l'échelle du Canada.

J'aimerais aussi que vous nous disiez comment le gouvernement fédéral et les provinces peuvent tirer parti des avantages concurrentiels du Canada au profit du commerce et du développement économique dans le secteur des produits forestiers secondaires.

L'hon. Denis Lebel: Tout d'abord, je vous remercie de la question.

Bien sûr, moi aussi, je m'ennuie de vous et de la vie à la Colline du Parlement, mais j'occupe de nouvelles fonctions depuis un mois et demi et j'en apprend encore tous les jours.

L'important, c'est de se rappeler que pour être capable de faire la deuxième transformation, il faut d'abord s'assurer de pouvoir récolter le bois, comme je le disais tout à l'heure. L'important, c'est de garder nos marchés ouverts.

Bien sûr, l'avenir appartient en partie à la transformation du bois. Au Québec, nous avons une organisation rattachée au Conseil de l'industrie forestière qui s'appelle Cecobois. Les organisations pour l'utilisation du bois au Canada et au Québec travaillent très fort pour développer les marchés et continuer à aller de l'avant pour accroître le nombre de constructions faites en bois. Comme on l'a dit tout à l'heure, il est important que les codes du bâtiment permettent de le faire, dans le respect de toutes les normes de sécurité. Cela prend donc une première transformation.

Ensuite, il faut continuer à travailler pour faciliter l'ouverture des différents marchés. Pour toutes sortes de raisons d'ordre géographique, la Colombie-Britannique est beaucoup plus près des marchés de l'Asie que ne l'est le Québec. Comme nous l'avons entendu tout à l'heure, les États-Unis demeurent le marché le plus important de la Colombie-Britannique. Vient ensuite le marché de l'Asie, plus facilement accessible à la Colombie-Britannique qu'au Québec. Nous voulons continuer à travailler avec l'industrie de la Colombie-Britannique, puisque l'essentiel pour nous est que le secteur forestier de l'ensemble du Canada se porte bien.

Nous devons donc continuer à travailler en ce qui concerne la culture du bois. Mon confrère avait raison de dire qu'il fallait avoir, dans les maisons d'enseignement, les universités, les cégeps et les polyvalentes, de plus en plus d'intervenants du secteur, qu'il s'agisse d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens, de menuisiers ou de charpentiers, qui mettent davantage le bois en valeur, afin que les gens soient conscients de la valeur ajoutée de l'utilisation du bois dans la construction.

Nos gouvernements pourraient accorder une valeur environnementale aux différents produits. On peut évidemment construire en

acier et en ciment, cela reste toujours le choix du consommateur. Toutefois, si la valeur environnementale du produit utilisé dans la construction était reconnue, cela permettrait à l'industrie forestière de vendre davantage de bois. Selon moi, c'est clairement une voie d'avenir. La forêt représente une solution d'avenir au profit de l'environnement au Canada et doit être vue comme telle.

Ensuite, il faut continuer à garder les marchés ouverts. La main-d'oeuvre est extrêmement importante et il faut faciliter l'arrivée, dans plusieurs régions du pays, de travailleurs dont nous avons besoin. Dans votre circonscription, madame Boucher, je sais que des entreprises manquent de main-d'oeuvre. C'est la même chose dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, lorsque vient le temps de faire de la sylviculture l'été et lorsque vient le temps de faire le reboisement. Qui fait ce travail présentement? Ce sont des travailleurs de l'Afrique. Heureusement que nous les avons. Il faut ouvrir notre coeur, notre tête et nos portes à l'immigration; c'est une nécessité. Ce n'est pas une mince tâche, mais beaucoup de choses peuvent être faites.

Voilà, en partie, ma réponse.

Mme Sylvie Boucher: Merci, monsieur Lebel.

Je vais céder le reste de mon temps de parole à M. Schmale.

[Traduction]

Je n'ai plus de questions pour l'instant.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci beaucoup. Je suis ravi d'entendre les observations des deux témoins. Elles sont grandement appréciées.

Monsieur Lebel, je suis heureux de vous revoir. J'espère que tout va bien.

• (1605)

L'hon. Denis Lebel: Merci, monsieur Schmale.

M. Jamie Schmale: Nous pouvons peut-être poursuivre avec les remarques que nous avons entendues sur les avantages de l'utilisation du bois dans la construction. Nous avons parlé du fait qu'il pourrait y avoir des édifices de 30 étages un moment donné, si deux ou trois choses sont modifiées et progressent, ce qui a selon moi certains avantages.

Quels sont les avantages du bois pour l'environnement par rapport à l'acier et au béton? Est-ce que l'un d'entre vous aimerait en parler davantage?

L'hon. Denis Lebel: Je peux le faire.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il est très important de considérer les forêts comme un ensemble, puis de tenir compte de l'avenir de l'environnement et de la possibilité d'emprisonner le carbone grâce aux constructions de bois.

Au Québec, de nombreuses organisations se penchent là-dessus, notamment Cecobois, une des entreprises qui travaillent d'arrache-pied pour qu'il y ait plus de bois dans la construction. C'est évidemment essentiel pour l'avenir de l'environnement au pays.

M. Jamie Schmale: Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. William Downing: Oui, certainement.

La question était-elle précisément de comparer le bois à l'acier ou au béton?

M. Jamie Schmale: Oui. Y a-t-il d'autres avantages que ceux dont vous avez déjà parlé? Voulez-vous nous en dire plus sur quoi que ce soit?

M. William Downing: Je pense qu'il faut que nous soyons reconnus.

L'avantage principal de construire avec du bois, c'est la vitesse de l'installation. Le bois présente un énorme avantage sur le plan de l'échéancier, et le temps, c'est de l'argent, mais souvent, cet avantage n'est pas reconnu. Autrement dit, un entrepreneur général ou un constructeur décide d'utiliser du bois pour un projet de construction, mais il ne tient pas compte de la valeur du temps épargné. Il compare les coûts de l'acier, du béton et du bois, mais il considère seulement les coûts des matériaux et non ceux liés au temps, et c'est là le facteur principal.

J'ignore si vous le savez déjà, mais l'édifice de l'Université de la Colombie-Britannique — 16 étages en bois — a été construit en 9 semaines. Ce serait impossible de faire la même chose avec de l'acier ou du béton. D'après moi, si les avantages étaient connus et reconnus, le bois serait beaucoup plus utilisé dans la construction.

M. Jamie Schmale: Quelle part de cet édifice était préfabriquée?

M. William Downing: Tout.

M. Jamie Schmale: Tout, le bâtiment au complet.

M. William Downing: Oui, chaque bâton et chaque panneau qui ont servi à construire cet édifice ont été préfabriqués dans notre usine de l'Okanagan, et ils étaient de la taille exacte, à 1,5 millimètre près. C'est là que le temps... C'est incroyablement précis. Le matériau livré est parfait, et si tout est prêt à être installé, on peut le prendre... C'est ce qui est arrivé à l'Université de la Colombie-Britannique. On sortait le matériau du camion, on l'installait et le camion repartait. Il y avait deux camions par jour.

L'acier et le béton n'ont pas la même tolérance et ils sont loin d'être aussi précis; la véritable force est là. Nous devons simplement mettre le milieu de la construction au courant des avantages que le bois présente sur le plan du temps gagné.

D'après moi, si le gouvernement utilisait un peu plus de bois dans la construction de ses bâtiments, il enverrait un message clair.

Le président: Merci.

Monsieur Cannings.

M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD): Merci à vous deux de votre présence.

Je vais m'adresser d'abord à M. Downing.

Bonjour, Bill.

M. William Downing: Richard, comment allez-vous?

M. Richard Cannings: Je vais bien et je vous remercie d'avoir mentionné mon projet de loi. J'espère que tous les membres du Comité ont entendu le message et qu'ils parleront à leurs collègues de mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui favorise l'utilisation du bois dans les bâtiments du gouvernement fédéral.

Évidemment, je veux parler de cela et vous demander dans quelle mesure, selon vous, une augmentation des marchés publics de ce genre partout au pays aiderait Structurlam et tous les autres fabricants canadiens. Je pense qu'il y a seulement une autre usine à l'heure actuelle. J'en connais très peu aux États-Unis.

J'aimerais parler des possibilités d'expansion future au Canada et aussi de la protection contre la concurrence future en provenance des États-Unis. M. Michael Green nous a parlé de nouveaux projets réalisés tout juste de l'autre côté de la frontière. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. William Downing: Je vais parler de la concurrence en premier. Elle ne me préoccupe pas tellement parce qu'à mon avis,

tant que le secteur prend de l'expansion, d'autres acteurs peuvent se joindre au marché et nous pouvons tous réussir. Aussi, le matériau en provenance des États-Unis ne m'inquiète pas vraiment. Ce qui m'inquiète le plus, ce sont nos concurrents européens parce qu'à l'heure actuelle, ils ont un avantage dans le domaine de la fibre: leur fibre est moins coûteuse que la nôtre. En outre, leurs usines sont extrêmement automatisées et très bien capitalisées.

N'oubliez pas que les usines et les entreprises de la Colombie-Britannique sont encore relativement petites. Nos concurrents européens ont un grand avantage. S'ils le voulaient, ils pourraient vendre leurs produits ici au prix coûtant parce que pour eux, il s'agit simplement d'un marché supplémentaire. Je crains réellement que la concurrence européenne s'accroisse, mais la concurrence américaine me préoccupe moins.

Je peux vous dire, Richard, que votre projet de loi... Si la Colombie-Britannique n'avait pas adopté la Wood First Act, je ne crois pas que Structurlam aurait trouvé un marché pour ses produits lorsqu'elle a ouvert ses portes. On essaie de lancer une nouvelle initiative et il faut un coup de pouce pour y arriver. Les usines et les autres entreprises qui ouvriront au Canada auront besoin de la même sorte d'appui.

Je ne vois aucune raison pour laquelle les bâtiments fédéraux ne devraient pas être construits en bois. C'est tout à fait logique. Le matériau pousse ici. Il est durable, renouvelable et neutre en carbone, alors pourquoi ne l'utilisons-nous pas pour construire nos bâtiments fédéraux? C'est très rarement le cas.

Richard, nous avons vu que l'aéroport de Penticton avait été agrandi. Il aurait été souhaitable que ce soit fait en bois. Je vois continuellement des bâtiments construits en acier et en béton ici même à Penticton et cela me rend fou. Je pense simplement que nous avons besoin du coup de pouce.

• (1610)

M. Richard Cannings: D'accord, merci.

Vous avez mentionné les codes du bâtiment. J'ai lu la semaine dernière qu'un nouvel essai de réaction au feu avait été effectué aux États-Unis: on a mis le feu à un bâtiment de deux étages fait presque exclusivement de bois massif, et seuls les meubles ont brûlé.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Comment vos bâtiments sont-ils construits relativement aux codes de prévention des incendies? Comment obtenez-vous l'approbation des chefs de pompiers?

M. William Downing: Comme je l'ai déjà dit, si ce n'est pas dans le code du bâtiment, nous employons un autre processus. Nous avons accompli de grands progrès à cet égard. Vous devez vous rappeler qu'il y a deux scénarios différents.

Vous parlez d'un mur ou d'un toit en bois entièrement exposé. Dans ce cas-là, nous nous fions à la capacité innée du bois massif de charbonner, c'est-à-dire de brûler lentement de l'extérieur. Normalement, le feu s'éteint lorsqu'il n'y a plus de combustible. Nous ne parlons pas d'un bâtiment fait de deux par quatre. Pensez à du bois d'allumage comparativement à des bûches: les bûches brûlent très lentement, et normalement, le feu finit par s'éteindre. Cela, c'est si le bois est exposé.

Ce n'est pas vraiment le marché principal. Nous voulons que les gens considèrent nos produits de bois massif comme n'importe quel autre matériau de construction. Si vous voulez les couvrir, comme ils l'ont fait avec le bâtiment de l'Université de la Colombie-Britannique, couvrez-les. Nous pouvons tout de même soutenir la concurrence. Le problème survient lorsque des gens comme M. Michael Green — que nous remercions, bien sûr, pour tout ce qu'il fait pour l'industrie du bois — et tous les autres architectes tiennent à exposer le bois, alors qu'il n'y a pas de raison réelle de le faire. On peut en exposer une partie, pour créer un mur distinctif ou deux, par exemple.

Avec le bois encapsulé, qui est protégé par deux ou trois couches de cloisons sèches, on peut facilement atteindre une résistance au feu de trois heures ou plus. Il y a deux options. Je ne m'oppose aucunement à ce que le bois soit couvert.

M. Richard Cannings: Dans le cas des matériaux auxquels les ententes sur le bois d'oeuvre ne s'appliquent pas, vous pouvez en expédier autant que vous voulez aux États-Unis. Aussi, si nous développons le marché au Canada, cela créerait des débouchés qui ne causeraient pas de soucis. Pouvez-vous nous parler de ce côté de la question?

M. William Downing: Oui. Évidemment, c'est avantageux pour nous qu'il n'y ait pas de droits à payer lorsque nous expédions nos produits aux États-Unis, comme nous l'avons fait, par exemple, pour le projet de Microsoft. Franchement, à l'heure actuelle, notre véritable préoccupation, c'est le prix du bois d'oeuvre même, qui a doublé cette année. Dans notre milieu, la fibre utilisée pour fabriquer le CLT équivaut à 60 % du coût de ce produit. C'est difficile de transférer aux clients une augmentation de 100 % du prix du bois d'oeuvre, surtout étant donné que nous établissons le devis pour un bâtiment qui sera seulement construit, disons, 6 mois plus tard. Nous serions obligés de nous adresser à nouveau à nos fournisseurs de bois d'oeuvre, comme Canfor, qui l'a fait, d'ailleurs, pour le bâtiment de Microsoft. L'entreprise a accepté de geler son prix pendant six mois. C'est très inhabituel dans l'industrie du bois. La plupart des fournisseurs de bois d'oeuvre établissent des devis valables pendant deux semaines.

L'industrie de l'acier et du béton a un avantage énorme parce qu'elle peut établir un devis et geler les prix pendant très longtemps, ce qui n'est pas le cas avec le bois d'oeuvre. Ce sont là une autre difficulté et un autre obstacle que nous devons surmonter, surtout dans un marché où le prix du bois d'oeuvre monte en flèche.

M. Richard Cannings: Monsieur Lebel, pouvez-vous nous parler brièvement d'utiliser le bois massif pour développer les marchés canadien et américain, en contournant les ententes sur le bois d'oeuvre, et d'avoir recours aux marchés publics fédéraux pour stimuler ce développement?

• (1615)

L'hon. Denis Lebel: Oui, comme mon partenaire l'a déjà dit, nous devons ouvrir le marché. Vous avez parlé du feu. J'ai assisté la semaine dernière à une présentation à ce sujet donnée par l'American Wood Council. Je sais exactement de quoi vous parlez, et ce sont des faits, mais nous devons continuer à pousser. Le Canada doit absolument permettre au marché de s'ouvrir. C'est très important. Je sais que nous avons maintenant une façon de défendre nos droits, et j'appuie tout à fait cette notion, mais nous devons tous travailler ensemble.

M. Richard Cannings: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Harvey.

M. T.J. Harvey (Tobique—Mactaquac, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bill, je veux aborder un sujet très brièvement. Vous avez parlé des marchés publics fédéraux. Je suis tout à fait d'accord avec vous que nous devrions en faire plus pour encourager la construction non seulement d'édifices à ossature en bois, mais surtout d'édifices à ossature en bois lamellé. Un des témoins que nous avons reçu précédemment était un représentant de Chantiers Chibougamau. Son exposé portait notamment sur le fait que la construction est plus coûteuse en raison de la distance du lieu où le bâtiment sera construit. Il a exprimé la préoccupation que son entreprise était automatiquement exclue des marchés publics fédéraux en raison du prix.

Quelle est votre expérience à cet égard? Selon vous, que devrions-nous faire à ce sujet?

M. William Downing: J'en ai parlé un peu plus tôt. Lorsque les gens comparent la construction d'un édifice en bois ou en bois massif à celle d'un édifice en acier ou en béton, ils se concentrent sur le coût du matériau. Au bout du compte, l'important, c'est que l'entrepreneur général, le représentant du propriétaire ou quiconque est chargé du contrat de sous-traitance, ainsi que l'équipe de construction comprennent qu'ils gagneront beaucoup de temps en construisant en bois massif. À mon avis, nous pouvons soutenir la concurrence à armes égales.

Nous réussissons de mieux en mieux à réduire les coûts de la construction. Les structures et les raccords en bois s'améliorent. Les plans des bâtiments se sont améliorés. Nous sommes rendus au point où, à mon avis, nos produits en bois massif nous permettent de rivaliser avec les produits en béton presque n'importe où.

M. T.J. Harvey: Merci.

Monsieur Lebel, je veux vous poser la même question. Vous avez parlé des biocarburants et des possibilités qu'ils offrent, surtout au Québec. Nous reconnaissons que les possibilités sont énormes. En plus de la cogénération et de la réduction des coûts de l'énergie, y a-t-il d'autres façons dont les entreprises comme Chantiers Chibougamau peuvent devenir plus concurrentielles malgré le prix actuel?

L'hon. Denis Lebel: Je tiens à me faire le chantre de Chantiers Chibougamau. Comme celle de mon partenaire aujourd'hui, cette entreprise fournit des structures partout en Amérique. C'est une très bonne entreprise. Elle poursuit ses travaux de recherche et développement pour continuer à nous aider. Elle est située dans le Nord. Ce n'est pas très proche, comme vous l'avez dit. Elle est à Chibougamau, qui est à quelque 650 kilomètres de Montréal. Malgré la distance, elle travaille partout en Amérique et elle réussit très bien. Elle continuera à développer ce marché aussi.

La bioénergie est également très importante dans la région, mais nous sommes souvent loin des marchés. C'est un de nos problèmes. C'est aussi très important d'avoir l'infrastructure nécessaire pour exporter. Puisque la population du Québec s'élève seulement à huit millions, nous devons exporter une partie de ce que nous produisons. C'est pour cette raison qu'il est très important d'améliorer les ports.

[Français]

Il faut continuer à essayer de mettre cela en valeur. Je dirais aussi qu'il faut une stratégie gouvernementale dans laquelle on reconnaît cela.

[Traduction]

Si, pour le transport en commun, nous sommes prêts à payer entre 400 \$ et 500 \$ pour ne pas produire une tonne de gaz à effet de serre, nous devons respecter le fait que dans l'industrie forestière, le coût sera beaucoup moins élevé si nous utilisons les produits forestiers. Je ne veux pas dire que le transport en commun n'est pas important. Il y a deux choses que nous devons faire. Nous comparons les chiffres pour ne pas produire de gaz à effet de serre. Pour moi, c'est plus facile de voir que nous pouvons obtenir des résultats dans l'industrie forestière qui aideront à payer le reste. Ce sont deux choses différentes.

[Français]

Comparer le coût d'une tonne de gaz à effet de serre évitée au coût du stockage du carbone devient une question très importante. Selon moi, le fait d'utiliser les produits forestiers, tout en réalisant les projets de transport en commun qui sont nécessaires, est une solution d'avenir.

[Traduction]

M. T.J. Harvey: Je vais donner le reste de mon temps de parole à Richard.

[Français]

M. Richard Hébert (Lac-Saint-Jean, Lib.): Merci.

Bonjour, monsieur Lebel. Cela me fait plaisir de vous retrouver. Je trouve drôle de vous voir occuper un siège différent, cependant.

Je connais bien la forêt, comme vous le savez, puisque j'ai travaillé à vos côtés à la mairie de Dolbeau-Mistassini.

J'aimerais que vous nous parliez des enjeux associés aux copeaux générés par l'industrie forestière.

• (1620)

L'hon. Denis Lebel: Monsieur Hébert, j'aimerais tout d'abord vous souhaiter une belle et longue carrière à Ottawa. Je suis très heureux que vous soyez celui qui représente maintenant la plus belle circonscription du Canada, à savoir celle de Lac-Saint-Jean. Je peux maintenant me permettre de dire cela.

On parle aujourd'hui de la deuxième transformation, et c'est extrêmement important. Or je soulignais tout à l'heure l'importance de la première transformation. Il faut se rappeler que, pour en arriver à la deuxième transformation, il faut d'abord passer par la première.

Votre question porte sur les copeaux. Dans le cas du bois d'oeuvre, lorsqu'on fait le découpage du bois, les produits qui restent sont extrêmement importants pour la chaîne de valeur des compagnies. Bien sûr, la baisse de consommation de papier journal au cours des dernières années a réduit d'autant la demande de copeaux, d'où l'importance de travailler à d'autres produits. Nous continuons toujours de produire du papier journal ou du carton, qui est de plus en plus utilisé pour les livraisons dans le cadre du commerce en ligne. Par contre, il est important de miser sur d'autres utilisations des copeaux, par exemple pour produire de la biomasse ou d'autres biocarburants.

Nous ne changerons pas les besoins de la clientèle. Ce sont toujours les clients et le marché qui décident. Cependant, nous allons travailler à la mise en valeur de ces copeaux. Vous savez que c'était un enjeu important et que ce l'est encore. Cela permet de rentabiliser les opérations des usines de sciage.

De notre côté, nous allons continuer de travailler à l'élaboration de nouveaux produits. Au Canada, nous avons probablement les meilleurs travailleurs forestiers au monde. L'utilisation de ces produits va nous permettre d'aller plus loin.

M. Richard Hébert: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Il vous reste 50 secondes.

M. T.J. Harvey: Je vais reprendre le reste de mon temps de parole.

Monsieur Lebel, vous avez mentionné la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Je veux en parler très brièvement. Actuellement, la tordeuse des bourgeons de l'épinette pose un énorme problème dans les Cantons de l'Est, dans la région du Lac-Saint-Jean et dans le nord du Nouveau-Brunswick. Je sais qu'au Québec, la situation dure depuis plusieurs années. Quel est votre avis à ce sujet? Selon vous, comment le gouvernement fédéral devrait-il s'attaquer au problème?

L'hon. Denis Lebel: Nous avons déjà mis sur pied des programmes dans le passé pour appuyer la collectivité, l'industrie forestière et le gouvernement du Québec pour épandre le produit nécessaire pour protéger les forêts, mais nous devons être prêts à faire ce que nous devons faire. Avec le dendroctone du pin en Colombie-Britannique, il a fallu récolter le bois avant qu'il perde toutes ses capacités. Je pense qu'il est important d'être prêts et d'avoir des programmes de soutien en place. Bien entendu, nous devons continuer d'aller au-devant des problèmes à l'aide de programmes et de recherches, mais nous devons être prêts à faire ce qui s'impose. De toute évidence, ce doit être fait en partenariat avec les provinces qui contrôlent le territoire, les forêts qui fourniront le bois. Il est très important d'aller au-devant des problèmes car nous aurons du bois à récolter très bientôt.

M. T.J. Harvey: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Monsieur Falk, pour cinq minutes.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à nos invités de comparaître au Comité aujourd'hui.

Je veux d'abord poser des questions à M. Lebel.

Je vais reprendre les observations de mes collègues. Vous me manquez au caucus et le fait de m'asseoir derrière vous sur les banquettes et d'entendre votre sagesse me manque. Je sais que vous êtes toujours un joueur d'équipe. Vous insistiez sur le fait d'avoir une équipe vigoureuse et de travailler en équipe, et je suis certain que vous continuez de le faire dans votre rôle actuel.

Nous nous penchons actuellement sur l'équipe au Canada chargée de l'industrie forestière, et je sais que vous avez abordé la question de la transformation des matières premières dans la majorité de vos remarques. J'aimerais examiner quelques-unes des possibilités dans la transformation secondaire, qui est le sujet à l'étude. Que nos produits forestiers soient utilisés dans la construction ou la fabrication de meubles, de papier, de papier-mouchoir ou de carton, monsieur Lebel, quelles sont les occasions que le Canada rate, d'après vous, où nous n'avons pas à expédier nos matières premières à l'étranger mais pourrions plutôt investir dans des occasions à l'échelle locale pour ajouter de la valeur à ces produits ici même au Canada?

L'hon. Denis Lebel: Merci de votre observation. C'est toujours un honneur d'être en votre compagnie. Je vais continuer de travailler en équipe. Dans tous les aspects de ma vie, c'est important. C'est mon style de vie.

Nous devons comprendre que le Canada est un vaste pays qui a différentes réalités. Comme je l'ai déjà dit, lorsque j'ai eu l'honneur d'être un ministre de notre pays, je me suis rendu au port de Vancouver et j'ai vu de nombreux navires qui attendaient des cargaisons de bois à acheminer en Asie, quand nous ne pouvons pas en expédier du Québec. Nous devons reconnaître que c'est une réalité différente. Je suis très heureux que nous puissions exporter du bois de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba vers l'Asie. C'est très important que ces exportations se poursuivent. Cependant, au Québec, il est plus difficile d'exporter le bois ailleurs qu'aux États-Unis en raison de notre situation géographique. Nous devons comprendre cette réalité. Nous pouvons expédier des produits en Europe et nous continuerons d'y travailler, mais le secteur du bois est différent... Comme mon ami l'a dit, nous sommes déjà confrontés à une concurrence féroce dans la transformation secondaire en Europe, en Autriche, en Finlande, en Allemagne et dans de nombreux autres pays qui réussissent bien.

Nous devons continuer d'éduquer nos intervenants et de leur fournir des renseignements pour qu'ils puissent s'améliorer et continuer d'ouvrir le marché. Il y aura toujours des moyens d'y parvenir. Pour les palettes, nous nous en tirons bien au Québec. Nous pouvons en exporter davantage. Nous devons continuer de transformer notre travail pour exporter aux États-Unis. Il y a des entreprises comme Chantiers Chibougamau et de nombreuses autres comme Nordic — je ne parle pas de hockey, même si le nom ressemble à celui de l'ancienne équipe de hockey de Québec —, Nordic Structures. C'est une très bonne chose d'exporter également. Nous devons continuer de transformer le bois pour construire des maisons et trouver une façon de faire différente. Nous devons transformer davantage nos produits. C'est certain.

• (1625)

M. Ted Falk: Merci beaucoup, et merci de vous joindre à nous ici aujourd'hui.

Monsieur Downing, j'ai quelques questions pour vous également.

L'une des préoccupations qui ont été exprimées ici au Comité à plusieurs reprises aujourd'hui est toute la question des structures de bois et des incendies. Je pense que M. Lebel et vous avez abordé ces points. Cependant, dans le secteur de la construction, je sais qu'il y a des économies de coûts et de temps. Pour une maison résidentielle, avez-vous fait des comparaisons entre les structures de béton et les structures de bois?

M. William Downing: Parlez-vous des maisons multifamiliales? Nos maisons unifamiliales sont pratiquement exclusivement construites en bois.

M. Ted Falk: Exact.

M. William Downing: Habituellement, pour ce qui est des bâtiments ayant une charpente en bois massif, on parle de maisons multifamiliales. Ces maisons multifamiliales peuvent maintenant être construites sur une hauteur allant de six étages en Colombie-Britannique, et je pense que l'Ontario envisage d'établir cette hauteur également. Je pense qu'elle a peut-être été adoptée. C'est ce que l'on appelle des ossatures en bois. On utilise des deux par six et des solives. Ces matériaux sont très rentables, et je pense que c'est un marché particulier qui nous appartient déjà, et je pense qu'il y a d'énormes occasions d'accaparer une plus grande part de ce marché aux États-Unis.

Lorsque vous dépassez six étages, vous êtes dans le monde des charpentes en bois massif. Il n'y a que quelques immeubles de plus de six étages qui ont récemment été construits en bois en Amérique du Nord. Il y a tellement de choses que nous devons comprendre. Il

faut un marché. Nous devons pouvoir faire des mises à l'essai pour les incendies, ce dont vous avez mentionné. L'acoustique est très problématique pour le bruit entre les murs ou les planchers. Des études sont en cours et sont financées, mais nous devons prendre ces renseignements et commercialiser l'idée pour convaincre les gens d'y adhérer. Nous en sommes encore aux premiers stades dans la courbe de croissance de l'utilisation du bois massif dans la construction de maisons multifamiliales de plus de six étages. Toute aide que nous pourrions obtenir serait excellente.

Le président: Merci beaucoup.

On vous écoute, monsieur Lefebvre. Je pense que vous avez terminé vos remarques, ce qui met fin à notre série d'interventions.

M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais poursuivre sur la question de M. Falk concernant ce mouvement et l'appui que le gouvernement fédéral peut continuer d'offrir à l'industrie. Vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus à ce sujet.

Le gouvernement fédéral a pris des mesures dans le passé, mais que peut-il faire pour soutenir l'industrie des structures en bois massif dont vous avez parlé? Je pense que les possibilités sont énormes, comme vous l'avez souligné. C'est une technologie émergente. Que peut faire le gouvernement fédéral pour inciter les entreprises qui veulent se lancer sur ce marché? Il y a cette vallée, et les entreprises commencent par créer cette technologie, puis la mettent en marché pour s'assurer qu'elle est commercialement accessible au grand public. Quelles sont vos suggestions? Le Comité présentera un rapport au Parlement. Quelles recommandations aimeriez-vous que l'on formule?

M. William Downing: De toute évidence, nous avons discuté du marché. Ce marché peut être dans les immeubles qui sont construits par le gouvernement fédéral à l'heure actuelle. C'est un endroit évident où l'on pourrait aider. De façon générale, je pense que Ressources naturelles Canada, par l'entremise d'un groupe du nom de Produits de bois canadien, travaille beaucoup à aider les entreprises à commercialiser leur produit à l'étranger. Ce programme Produits de bois canadien est très important. Ce qui me pose problème, c'est qu'il se concentre beaucoup sur le bois d'oeuvre. Il met l'accent sur le marché du bois d'oeuvre en Chine ou au Mexique, ou peu importe où se trouve le marché. Ce que nous aimerions, bien entendu, c'est plus d'aide sur le marché des produits du bois secondaires. Donc...

• (1630)

M. Paul Lefebvre: Désolé, mais il me reste peu de temps. Ma deuxième question est la suivante: en ce qui concerne les exportations, quels sont les défis auxquels vous êtes confrontés à l'heure actuelle? C'est un secteur émergent, alors quels sont les défis avec lesquels vous êtes aux prises pour ce qui est des exportations?

M. William Downing: Le plus grand défi est celui des codes, pour être honnête. Tous nos pays examinent actuellement si nous pouvons vraiment construire ces grands immeubles à partir de bois. Tout le monde a les mêmes préoccupations, surtout en ce qui concerne les incendies, et tout le monde a besoin de la même aide pour ce qui du code du bâtiment. Nous sommes beaucoup plus avancés en ce qui concerne les codes sur le bois d'oeuvre au Canada, en Amérique du Nord et en Europe qu'en Asie. Cette partie du travail que le programme Produits de bois canadien fait a trait au code. Il est extrêmement important que ce travail se poursuive.

M. Paul Lefebvre: Parfait. Merci.

[Français]

Monsieur Lebel, je vous remercie d'être là aujourd'hui.

Je viens de la petite ville de Kapuskasing, où se trouve l'usine Spruce Falls, de la compagnie Tembec. Mon père était soudeur à l'usine de pâte à papier. Mon grand-père y a travaillé comme ouvrier. Tous mes oncles y ont travaillé également. La compagnie a fait face à des défis, mais elle a été achetée récemment par une société américaine.

J'aimerais que vous nous parliez de la transformation que connaît l'industrie forestière au Canada. Notamment, des multinationales s'établissent au pays. Voyez-vous cela comme un avantage? Selon vous, comment l'industrie va-t-elle évoluer au cours des prochaines années ou décennies?

L'hon. Denis Lebel: Bonjour, monsieur Lefebvre.

Comme vous le savez, j'ai eu l'honneur de travailler avec le maire de Kapuskasing sur des dossiers portant sur le secteur forestier. Bien sûr, on ne peut pas revenir en arrière. C'est vers l'avenir qu'il faut se tourner. Comme Matériaux innovants Rayonier est davantage une compagnie de produits chimiques qu'une entreprise forestière, il est clair que cela posera des défis. Que feront ces gens de leurs usines de sciage et de tout le reste? Nous ne ferons pas de présomptions quant à l'avenir, mais on est clairement orienté vers l'avenir. On cherche à utiliser les produits de façon différente. On mise sur la recherche-développement, notamment en matière de bioproduits. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a de l'avenir là-dedans. L'achat des usines par cette compagnie va ouvrir la porte aux produits de l'avenir.

Par ailleurs, j'aimerais préciser que la majorité des incendies qui se déclarent dans des maisons construites en bois a lieu à l'étape de la construction, pour diverses raisons, et non pas lorsque la maison est construite.

M. Paul Lefebvre: C'est intéressant.

L'hon. Denis Lebel: Nous n'en avons pas parlé tout à l'heure, alors je tenais à le préciser.

M. Paul Lefebvre: Merci.

L'hon. Denis Lebel: On parle donc ici de projets d'avenir et de beaucoup de diversification dans les produits à base chimique.

M. Paul Lefebvre: Très bien.

Vous avez mentionné plus tôt le caribou forestier. Si vous avez parlé au maire de Kapuskasing, vous savez que c'est présentement un enjeu important dans le Nord de l'Ontario et dans le Nord du Québec.

J'aimerais que vous nous parliez de cet enjeu et de l'effet qu'il pourrait avoir sur l'industrie forestière du Nord de l'Ontario et du Nord du Québec.

L'hon. Denis Lebel: Bien sûr, il faut défendre les différentes espèces animales et s'occuper du monde animal, mais en se fondant sur des données scientifiques. Comme je l'ai dit tantôt, je travaille depuis plusieurs années sur des dossiers portant sur le secteur forestier, or j'ai l'impression que le cas du caribou forestier n'est pas suffisamment étudié d'un point de vue scientifique.

Avant de prendre des décisions pouvant avoir des répercussions sur des dizaines de milliers d'emplois dans toutes les régions du Canada, incluant le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec, il faudrait faire de la recherche et acquérir davantage de connaissances. Bien sûr, nous devons protéger les espèces animales comme le caribou forestier, mais en nous fondant sur des données scientifiques, plutôt que sur de simples perceptions. Selon moi, selon l'industrie forestière du Québec et selon notre conseil, nous ne disposons pas de connaissances suffisantes. Il faut amener les fonctionnaires d'Environnement Canada et de Ressources naturelles Canada à pousser plus loin leurs connaissances et leurs recherches. Le cas échéant, nous pourrions prendre des décisions en nous fondant sur des données scientifiques.

M. Paul Lefebvre: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Lefebvre.

Voilà qui conclut cette partie de la réunion.

Merci, messieurs, de vous être joints à nous aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants à tous les deux d'avoir pris le temps de comparaître et de nous faire part de vos points de vue dans le cadre de cette importante étude.

Monsieur Lebel, je ne sais pas si cela vous a fait plaisir de témoigner à nouveau ou de renforcer votre décision. Quoi qu'il en soit, nous vous sommes reconnaissants d'être ici.

Nous allons suspendre la séance pour deux minutes, puis nous poursuivrons à huis clos pour discuter très brièvement des affaires du Comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>